



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Séance du mardi 14 février 2023

Date de la convocation : 03/02/2023

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-trois et le quatorze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30*

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, René SAMUEL, Gisèle JOSEPH, Gérard MARTIN, Patricia VILLEMAIN, Stéphanie MICHOT, Joëlle BLANCHARD, Odile MARTIN

Représentés : Dorothee DUPONT, Aurélie DURAND

Excusés :

Absents : Farid RAHMOUN, Maxime SZUMIEL

Secrétaire de séance : Patricia VILLEMAIN

DE_2023_004 - Objet : Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique principal à temps non complet (Modification supérieure à 10 %)

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu des difficultés, depuis la crise sanitaire, de recruter des adjoints d'animation pour le périscolaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe affecté à la fonction d'ATSEM, actuellement à 31 heures par semaine en lui affectant également la fonction d'adjoint d'animation pour le périscolaire et porter la durée hebdomadaire de ce poste à 35 h.

Cette modification est assimilée à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L.313-1 et L.542-1 à 35 du code général de la fonction publique, de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe créé initialement à temps non complet par délibération du 13 février 2020 pour une durée de 31 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine à compter du 01 mars 2023.





République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Le Comité Social Territorial a été donné un avis favorable, à l'unanimité, lors de sa séance du 02 février 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à 35,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Décide à l'unanimité :

- de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe créé initialement à temps non complet par délibération du 13 février 2020 pour une durée de 31 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine à compter du 01 mars 2023 ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois annexé à la présente délibération ;
- d'inscrire au budget principal 2023 les crédits correspondants,

et demande à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires y relatives.





République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécoeurs citoyens » sur le site <http://www.telerecoeurs.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 27 février 2023

Patricia VILLEMAIN



Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/03/2023 004-210401451-20230214-DE_2023_004-DE

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNE DE PEIPIN mars 2023

Cadres ou emplois		Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus	Dont Temps complet	Dont Temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE							
	Attaché territorial	A	1	1	0	1	0
	Rédacteur principal 1 ^{re} Classe	B	1	0	1	0	0
	Rédacteur principal 2 ^e Classe	B	1	1	0	1	0
	Adjoint Administratif principal 1 ^{re} Classe	C	1	1	0	1	0
	Adjoint Administratif principal 2 ^e me Classe	C	2	2	0	2	0
	Adjoint Administratif	C	2	2	0	1	1
	TOTAL		7	6	1	5	1

FILIERE TECHNIQUE		Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus	Dont Temps complet	Dont Temps non complet
	Agent de Maîtrise	C	1	1	0	0	1
	Adjoint Technique principal 2 ^e me Classe	C	2	2	0	2	0
	Adjoint Technique	C	4	4	0	2	2
	TOTAL		7	7	0	4	3

FILIERE ANIMATION	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus	Dont Temps complet	Dont Temps non complet
Adjoint d'Animation Principal 1ère Classe	C	1	1	0	1	0
Adjoint d'Animation 1ère Classe	C	3	3	0	1	2
TOTAL		4	4	0	2	2

FILIERE CULTURELLE	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus	Dont Temps complet	Dont Temps non complet
Adjoint du Patrimoine	C	1	1	0	0	1
TOTAL		1	1	0	0	1

FILIERE POLICE	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus	Dont Temps complet	Dont Temps non complet
Garde Champêtre Chef	C	1	1	0	0	1
TOTAL		1	1	0	0	1

FILIERE MEDICO SOCIALE	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus	Dont Temps complet	Dont Temps non complet
ATSEM Agent Spécialisé principal 1ère Classe	C	1	1	0	1	0
TOTAL		1	1	0	1	0